

Le 16 juin 2021

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI**

À une séance du conseil d'administration de la Régie du Parc régional Massawippi, tenue au 2100, route 143 à Hatley, province de Québec, le mercredi 16 juin 2021 à 10 h 45.

**SONT PRÉSENTS** les membres suivants du Conseil : MARTIN PRIMEAU, Maire du Canton de Hatley, DENIS FERLAND, Maire de Hatley, JACQUES DEMERS, Maire de Sainte-Catherine de Hatley et Mme MARCELLA DAVIS GERRISH, conseillère de North Hatley.

**FORMANT QUORUM** sous la présidence de M. VINCENT GÉRIN, Maire d'Ayer's Cliff.

**EST AUSSI PRÉSENT** M. ANDRÉ MARTEL, directeur des opérations et secrétaire-trésorier de la Régie du Parc Régional Massawippi.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Procès-verbal du 19 mai 2021
4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 500 000 \$ qui sera réalisé le 23 juin 2021
5. Tarification des quais à la journée et à la semaine
6. Adjudication d'un emprunt par billet de 500 000 \$ en faveur de Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke
7. Correction de la résolution 21.03.12.06 Autorisation de signer les documents officiels et les chèques
8. Mandat à North Hatley concernant les opérations du Wippi pour la saison 2021
9. Résolution d'appui au Projet ÉTÉ de Bleu Massawippi - ANNULÉ
10. Levée de l'assemblée

**21.06.16.01 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**21.06.16.02 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21.06.16.03 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MAI 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal du 19 mai 2021 soit approuvé tel que déposé

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21.06.16.04 4. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 500 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 JUIN 2021**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Régie intermunicipale du Parc

régional Massawippi souhaite emprunter par billets pour un montant total de 500 000 \$ qui sera réalisé le 23 juin 2021, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
2021-01	30 000 \$
2021-01	25 000 \$
2021-01	345 000 \$
2021-01	100 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE,** conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2021-01, la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND**

**ET APPUYÉ PAR JACQUES DEMERS**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 23 juin 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 juin et le 23 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président de la Régie et le secrétaire-trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	25 300 \$	
2023.	25 600 \$	
2024.	26 100 \$	
2025.	26 600 \$	
2026.	27 000 \$	(à payer en 2026)
2026.	369 400 \$	(à renouveler)

**QUE,** en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2021-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 juin 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21.06.16.05 5. TARIFICATION DES QUAIS À LA JOURNÉE ET À LA SEMAINE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a des espaces de quai non-comblés parmi les quais qui seront installés au mois d'août ;

**CONSIDÉRANT** que la Régie désire rentabiliser ses installations ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND**

**ET RÉSOLU** d'offrir la possibilité de louer à la journée ou à la semaine un espace de quai disponible. Le tarif sera de 60 \$/ jour et de 350 \$/ par semaine (période de 7 jours consécutifs).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21.06.16.06 6. ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLET DE 500 000 \$ EN FAVEUR DE CD DES DEUX RIVIERES DE SHERBROOKE**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	16 juin 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h 00	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	23 juin 2021
Montant :	500 000 \$		

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 juin 2021, au montant de 500 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DES DEUX-RIVIERES DE SHERBROOKE

25 300 \$	1,59000 %	2022
25 600 \$	1,59000 %	2023
26 100 \$	1,59000 %	2024
26 600 \$	1,59000 %	2025
396 400 \$	1,59000 %	2026

Prix : 100,000.00 Coût réel : 1,59000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

25 300 \$	0,50000 %	2022
25 600 \$	0,70000 %	2023
26 100 \$	0,95000 %	2024
26 600 \$	1,20000 %	2025
396 400 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,619.00 Coût réel : 1,66921 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

25 300 \$	1,72000 %	2022
25 600 \$	1,72000 %	2023
26 100 \$	1,72000 %	2024
26 600 \$	1,72000 %	2025
396 400 \$	1,72000 %	2026

Prix : 100,000.00 Coût réel : 1,72000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DES DEUX-RIVIERES DE SHERBROOKE est la plus avantageuse;

Il est proposé par Martin Primeau, appuyé par Jacques Demers et résolu unanimement

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi accepte l'offre qui lui est faite de CD DES DEUX-RIVIERES DE SHERBROOKE pour son emprunt par billets en date du 23 juin 2021 au montant de 500 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2021-01. Ces billets sont

émis au prix de 100,000.00 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 21.06.16.07      7.      CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 21.03.12.06 AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS OFFICIELS ET LES CHÈQUES**
- CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins demande de spécifier si nous désirons continuer d'autoriser Mme Nicole Fauteux comme signataire des documents officiels et des chèques;
- IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS**
- ET RÉSOLU QUE** la Régie mandate Monsieur André Martel, secrétaire-trésorier, Monsieur Vincent Gérin, président et Mme Nicole Fauteux, responsable de la comptabilité à signer pour et au nom de la Régie tous les documents et effets bancaires nécessaires pour la bonne et saine gestion de la Régie.
- ET RÉSOLU QUE** la Régie mandate Monsieur André Martel à être l'administrateur principal de l'application ACCES D Affaires Desjardins.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 21.06.16.08.      8.      MANDAT À NORTH HATLEY CONCERNANT LES OPÉRATIONS DU WIPPI POUR LA SAISON 2021**
- CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la municipalité de North Hatley, à savoir M. Benoit Tremblay, directeur général, M Bruno Bélisle, trésorier et Mme Marcella Davis Gerrish, conseillère ont exprimés leur volonté de prendre en charge les opérations du Wippi pour la saison 2021 ;
- CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir un protocole d'entente afin d'établir les rôles et responsabilités de chacune des parties;**
- CONSIDÉRANT QUE** la navette le Wippi est la propriété et sous la responsabilité de la Régie;
- IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS**
- ET RÉSOLU QUE** la Régie mandate Monsieur André Martel, secrétaire-trésorier et Monsieur Vincent Gérin, président à préparer en collaboration avec le directeur général de North Hatley, M. Benoit Tremblay, un protocole d'entente à être signé entre les parties. La Régie du Parc Massawippi assumera la totalité des dépenses d'opérations et demande à ce que les heures de M. Bélisle soient comptabilisées afin de permettre d'évaluer les résultats à la fin de la saison.
- ET RÉSOLU QUE** le trésorier de North Hatley, M. Bruno Bélisle continu à prendre en charge la totalité des responsabilités et des opérations du Wippi de façon à ne pas compromettre le bon fonctionnement des opérations à l'aube du début de la saison. M. Bélisle fera rapport de la situation entourant les opérations mensuellement au directeur des opérations de la Régie et au conseil d'administration de la Régie.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 21.06.16.09      9.      RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET ÉTÉ DE BLEU MASSAWIPPI - ANNULÉ**
- 21.06.16.10      10.      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



L'ordre du jour étant épuisé il est proposé par Denis Ferland de procéder à la levée de l'assemblée à 11 h 05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Vincent Gérin  
Président

---

André Martel  
Secrétaire-trésorier